



CAMP DE JOUR 2020

GUIDE DES PARENTS

INFORMATIONS IMPORTANTES DU CAMP DE JOUR

Le camp de jour aura lieu du lundi au jeudi de 7 h 30 à 17 h 30 du 25 juin au 14 août 2020; sauf exception, pour le vendredi 26 juin où le camp de jour sera ouvert. L'enfant ne pourra être présent avant l'heure de début. Après 17h35, le parent devra payer des frais de 5 \$ pour chaque tranche de 15 minutes de retard. L'animateur responsable contactera le parent si l'enfant est encore sur le site après 17h30.

Voici les nouvelles mesures qui seront en place pour cet été. Il se peut qu'elles soient modifiées ou bonifiées selon les recommandations en vigueur de la Santé publique. Une répartition des enfants sera faite par groupe distinct dans leurs propres locaux. Aucun changement de groupe ne sera possible une fois le camp débuté. Seulement deux personnes par famille seront autorisées à accompagner l'enfant. Interdiction aux parents d'entrer dans les locaux. Nous serons disponibles pour vous rencontrer au bureau des loisirs ou à l'extérieur. Vous devrez en tout temps vous assurer que le personnel du camp vous ait vu déposer votre enfant le matin afin que sa présence soit notée au registre. Une évaluation sommaire de santé (sans contact) sera prise à l'arrivée et durant la journée. Nous serons contraints d'exclure l'enfant en cas de symptômes.

À APPORTER AU CAMP DE JOUR

DANS MON SAC À DOS

- Crème solaire
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Bouteille d'eau réutilisable
- Espadrilles et deux kits de rechange

DANS MA BOÎTE À LUNCH

- Repas froid (aucun accès au micro-ondes)
- 2 collations (au minimum)
- Jus ou eau
- Un sachet de glace de type « ice pak » pour la conservation des aliments.

À NE PAS APPORTER (INTERDIT)

- Objets précieux
- Cellulaires, jeux électroniques
- Jeux personnels (sauf avis contraire)
- Médicaments non prescrits
- Bouteilles en verre
- Tout objet dangereux
- Gomme, bonbons
- Noix et arachides
- Autre chose que le matériel autorisé

Veillez noter que tout objet se retrouvant dans cette liste sera **confisqué** pour la journée. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

IDENTIFICATION DU MATÉRIEL

Il est fortement recommandé de bien identifier le matériel et les vêtements de vos enfants. Les objets perdus sont mis quotidiennement dans une boîte à cette fin. N'hésitez pas à nous contacter si votre enfant a perdu quelque chose! Les objets perdus qui n'auront pas été réclamés seront remis à des organismes de bienfaisance dès le mois d'octobre.

HYGIÈNE

L'enfant devra se soumettre au respect de la routine d'hygiène effectuée avec l'animateur ; respect de l'étiquette respiratoire et de l'hygiène des mains ; respect des mesures de distanciation sociale. Le sac à dos devra rester au camp durant la semaine. Tolérance zéro pour les comportements suivants : tousser sans utiliser l'étiquette respiratoire, cracher sur autrui ou sur le matériel de manière intentionnelle.

RESPONSABILITÉS DE L'ENFANT

- Je dois être poli, franc et **respectueux** à l'égard de mes camarades et du personnel du camp.
- Je respecte les autres et je ne dérange pas mon groupe.
- Je comprends que les consignes permettent au groupe de bien fonctionner sécuritairement.
- Je prends soin des locaux, du matériel mis à ma disposition et de mon environnement.
- J'ai à cœur mon **langage** pour qu'il soit correct, sans jurons ni mots déplacés.
- J'évite la violence verbale et la violence physique.
- Je laisse à la maison tout objet non autorisé ou tout objet dangereux.
- Je laisse à la maison tous bijoux (boucles d'oreilles pendantes, bagues, etc.). L'animateur(trice) ne sera pas responsable de la perte ou de bris d'objets personnels.

CONSÉQUENCES

Les enfants qui dérogent aux articles du présent code de vie sont passibles de sanctions. Les étapes suivantes seront appliquées pour assurer le bon développement du camp.

Avertissement verbal :

Un premier et 2^e avertissement sera fait verbalement à l'enfant par son animateur(trice) et il sera souligné aux rencontres.

Rencontre :

Si la situation persiste, le coordonnateur(trice) rencontrera l'enfant afin d'essayer de trouver une solution au problème.

Avertissement écrit :

Si la solution ne semble pas fonctionner, une rencontre sera faite avec l'enfant et ses parents. Un avertissement écrit sera aussi remis aux parents avec la description du problème et les mesures prises préalablement.

Suspension :

Si aucune des étapes mentionnées ci-haut ne porte fruit, la conséquence peut entraîner une suspension d'une ou de plusieurs journées. Les parents sont informés de ce genre de décision.

Renvoi :

Le camp de jour de Batiscan se donne le droit d'exclure du programme l'enfant dont la conduite rend impossible le prolongement de sa fréquentation au camp, compte tenu des obligations d'encadrement de l'ensemble des enfants. Les Loisirs de Batiscan peut également mettre fin au contrat de l'enfant qui ne se conforme pas aux exigences qui lui sont explicitement faites comme conditions de retour après suspension.

LE RESPECT DE SOI, DES AUTRES ET DE L'ENVIRONNEMENT, UNE RÈGLE DE VIE !

Après avoir lu le code de vie, j'atteste avoir compris les étapes du processus de résolution de problèmes en vigueur et j'appuierai l'équipe d'animation pour son application.

Signature du parent _____ Date : _____

RAPPEL DU MATÉRIEL

L'enfant se doit d'avoir en sa possession en tout temps :

- Lunch froid • collations • bouteille d'eau • tenue sportive • maillot et serviette de plage • bons souliers et sandales • crème solaire • kit de rechange. Le sac à dos devra rester au camp pendant la semaine.

La nouvelle maladie à coronavirus, COVID-19, a été déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Celle-ci est extrêmement contagieuse et se propagerait principalement par contact de personne à personne. Par conséquent, les autorités gouvernementales, tant locales que provinciales et fédérales, recommandent diverses mesures et interdisent divers comportements, le tout dans le but de réduire la propagation du virus.

Les Loisirs de Batiscan et ses partenaires, via son programme de camp de jour, s'engagent à se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et autres autorités gouvernementales, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet. Cependant, les Loisirs de Batiscan et ses partenaires ne peuvent garantir que votre ou vos enfants, ou la personne dont vous êtes le tuteur ou le responsable légal ne seront pas infectés par la COVID-19. De plus, sa participation aux activités pourrait augmenter ses risques de contracter la COVID-19, malgré toutes les mesures en place.

En inscrivant votre ou vos enfants, vous acceptez les conditions suivantes :

- Je reconnais la nature hautement contagieuse de la COVID-19 et j'assume volontairement le risque que mon ou mes enfants, ou la personne dont je suis le tuteur ou le responsable légal puissent être exposés ou infectés par la COVID-19 par sa participation volontaire aux activités du programme de camp de jour des Loisirs de Batiscan et ses partenaires. L'exposition ou l'infection à la COVID-19 peut notamment entraîner des lésions, des maladies ou autres affections.
- Je déclare que mon ou mes enfants ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal n'a pas ou n'ont pas présentés des symptômes pouvant s'apparenter à la COVID-19 au cours des 14 derniers jours tels que :
 - De la fièvre;
 - L'apparition ou aggravation d'une toux, mal de gorge;
 - Des difficultés respiratoires;
 - Une perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût;
 - Un mal de tête;
 - De la douleur musculaire;
 - Une fatigue intense;
 - Une perte importante de l'appétit;
 - De la diarrhée.
- Je déclare m'engager à vérifier chaque jour l'état de santé de mon ou mes enfants ou de la personne dont je suis le tuteur ou le responsable légal et m'engage à ne pas le ou les envoyer au camp de jour lorsque celui-ci ou ceux-ci, ou toutes autres personnes de son entourage présentent les symptômes pouvant s'apparenter à la COVID-19 ci-dessus mentionnés.
- Si mon ou mes enfants ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal éprouvent des symptômes de rhume ou de grippe après la signature de la présente déclaration, je m'engage à ne pas le ou les envoyer au camp de jour durant au moins 14 jours après la dernière manifestation des symptômes de rhume ou de grippe;
- Je déclare que mon ou mes enfants, ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal, ni personne habitant sous mon toit, n'a voyagé à l'extérieur du Québec dans les 14 derniers jours. Si ce n'est pas le cas, je m'engage à ne pas le ou les envoyer au camp de jour durant au moins 14 jours après la date de retour de voyage.

Le présent document demeurera en vigueur jusqu'à ce que les Loisirs de Batiscan reçoive les directives des autorités gouvernementales provinciales et de la Santé publique du Québec, à l'effet que les engagements contenus à la présente déclaration ne sont plus nécessaires.